

## LEXIQUE DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

### A

**ACI** : *Atelier et Chantier d'Insertion*

**Agrément des publics** : Cet agrément, délivré par Pôle Emploi, valide le fait que les personnes orientées vers les ACI, EI ou ETTI relèvent bien de ces catégories :

- Publics sans qualification ou formation.
- Publics rencontrant divers freins d'accès à l'emploi (mobilité...) mais dont les habiletés ne sont pas mises en cause.
- Publics durablement éloignés du marché de l'emploi du fait de problèmes sociaux (santé, isolement social...).

**AI** : *Association Intermédiaire*

**ASP** : *Agence de Services et de Paiement*. Née de la fusion entre le CNASEA et l'Agence unique de paiement, elle assure auprès des structures d'insertion par l'activité économique le versement des aides financières au titre des contrats aidés. Elle assure auprès de la DGEFP une mission de compilation et d'analyse des données collectées auprès des SIAE.

Ou **Accompagnatrice/teur Socio Professionnel**

### C

**CDDI** : *Contrat à Durée Déterminée d'Insertion* signé par les salariés en insertion lors de l'arrivée en SIAE (Hors AI). Il équivaut à un CDD classique, sa durée est comprise entre 4 mois minimum et 24 mois maximum.

**CDIAE** : *Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique* - Instance stratégique présidée par le préfet de département, qui a pour mission de contribuer au pilotage de l'offre d'IAE à l'échelle départementale.

**CIE** : *Conseil de l'Inclusion dans l'Emploi*

**CTA** : *Comité Technique d'Animation de l'insertion par l'activité économique* - Instance animée par Pôle emploi, il assure le suivi des salariés en insertion pendant leur parcours.

### D

**DIRRECTE** : *Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (ex DRTEFP)*

**DLA** : *Dispositif Local d'Accompagnement* - Il est chargé d'accompagner les structures proposant des activités et services d'utilité sociale créateurs d'emplois, dont les SIAE, dans leur démarche de consolidation économique et de développement.

## E

**EI** : *Entreprise d'Insertion*

**ETP** : *Equivalent Temps Plein*

**ETPS ou ETI** : *Encadrant Technique Pédagogique et Social/ Encadrant Technique d'Insertion*

**Entrepreneur social** : Un entrepreneur social est porteur d'un projet économique au service d'un intérêt collectif et/ou d'une finalité sociale. Ce type de projet est fortement ancré dans son territoire et généralement inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Il peut s'agir par exemple d'entreprises d'insertion, d'entreprises adaptées...

**ETTI** : *Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion*

**ESA** : *Entreprise Sociale Apprenante ; appellation des structures adhérentes au réseau CHANTIER école*

**ESAT** : *Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ex CAT)*

**ESS** : *Economie Sociale et Solidaire*

## F

**FDI** : *Fonds Départemental d'Insertion* - Fonds d'Etat consacré au financement du développement et de la consolidation des initiatives locales en matière d'IAE.

**FSE** : *Fonds Social Européen* - Fonds structurel de l'Union européenne, il a pour objectif de contribuer à sa politique de cohésion économique et sociale. Les SIAE y sont éligibles.

## G

**GEIQ** : *Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification*

## M

**Mission locale** : Elle pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans.

## O

**OPCO** : *Opérateur de Compétences chargé de collecter les fonds de la formation continue (Ex Opcoc)*

## P

**PDI** : *Plan Départemental d'Insertion* - Il est élaboré par le Conseil Départemental

**PLIE** : *Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi* - Créé à l'initiative des collectivités locales et présidé par des représentants élus, il est une plateforme financière et de coordination, mobilisant l'ensemble des acteurs intervenant, avec l'Etat, dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle.

**PPSMJ** : *Personnes Placées Sous-Main de Justice*

**PRAP** : *Prévention des Risques liés à l'Activité Physique*

## R

**RQ** : *Régie de Quartier*

**RSA** : *Revenu de Solidarité Active* - Entré en application le 1er juin 2009.

**RSA activité** : Allocation versée aux personnes exerçant une activité professionnelle lorsque leur revenu est inférieur au « revenu garanti ». Il permet ainsi de compléter les revenus du travail avec une part de l'allocation. Il est financé par l'Etat.

**RSA socle** : Allocation forfaitaire calculée selon un barème variant en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge, financée par le Département. Le RSA socle correspond au périmètre de l'ancienne allocation de Revenu minimum d'insertion (RMI).

Il est versé aux personnes sans activité ou ayant des ressources inférieures au montant forfaitaire.

**RSE** : Intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et à leurs relations avec toutes les parties prenantes internes et externes.

## S

**Salarié en insertion ou polyvalent** : Personne préalablement sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, recrutée par une SIAE pour une durée déterminée en vue de favoriser son insertion professionnelle.

**Salarié permanent** : Salarié recruté par une SIAE pour assurer des fonctions support ou d'encadrement des salariés en insertion (direction, accompagnement social ou professionnel, administration, production, etc.).

**SIAE** : *Structure d'Insertion par l'Activité Économique*

**SST** : *Sauveteur Secouriste du Travail*

**SYNESI** : *Syndicat National des Employeurs Spécifique d'Insertion*